

# Les maîtres de chiens guides témoignent



## Jennifer et son chien guide Janga

« Janga est ma force, mon chien mais aussi mon compagnon de vie. Elle m'a permis de gagner en autonomie et m'a redonné le plaisir de sortir seule. »



## Jean-Claude et son chien guide Haeva

« Avec une canne, on est tendu en permanence. Avec un chien guide vous ne vous posez pas de questions. Haeva m'ouvre les yeux. C'est une partie de moi, ce chien : c'est un prolongement, c'est ma moitié. Et sans cette moitié je ne peux pas avancer. »

## Retrouver l'association de chiens guides la plus proche



### CHIENS GUIDES D'AVEUGLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Lieu-dit "Le Poteau", RD 319  
77170 Coubert  
www.chiens-guides-idf.fr  
Tél : 01 64 06 73 82  
Email : contact@chiens-guides-idf.fr



### CHIENS GUIDES PARIS

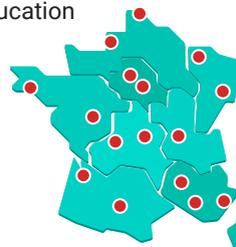
pour aveugles et malvoyants

### CHIENS GUIDES DE PARIS

105 avenue de Saint-Maurice  
75012 Paris  
www.chienguidesparis.fr  
Tél : 01 43 65 64 67  
Email : a.dupinet@chienguidesparis.fr

## Le mouvement chien guide est présent partout en France

- 16 centres d'éducation



- 2 associations nationales



FONDATION  
FRÉDÉRIC  
GAILLANNE  
DES CHIENS GUIDES  
POUR LES ENFANTS AVEUGLES

**Pour les enfants :** contactez la Fondation Frédéric Gaillanne : [www.fondationfg.org](http://www.fondationfg.org)  
Tél : 04 90 85 11 05



ANM Chiens Guides

**Pour les bénéficiaires :** contactez l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides : [www.anmcga.fr](http://www.anmcga.fr)  
Tél : 01 43 71 71 07

Consultez notre site internet [www.chienguides.fr](http://www.chienguides.fr) pour plus d'informations

Un(e) de vos proches est malvoyant(e) ou aveugle ?

# Le chien guide : une solution !

Pour plus d'autonomie et de fluidité



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avec le soutien de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

# Les avantages du chien guide

## Autonomie, confort et accessibilité

Le chien guide constitue une aide pour les déplacements et réduit la fatigue liée à la concentration. Il apporte plus d'autonomie dans la vie quotidienne, professionnelle et les loisirs.



### Une éducation spécifique

Le chien guide connaît 50 ordres. Il permet de se déplacer de façon plus fluide en évitant les obstacles (poteaux, travaux, véhicules mal garés...).



### Une accessibilité

dans tous les lieux ouverts au public sans aucun frais supplémentaire comme le prévoit la loi.



### Un lien social fort

Fidèle compagnon, le chien guide facilite les échanges et renforce la confiance en soi.



### Un suivi régulier

est réalisé par l'association de chiens guides afin de s'assurer de la bonne relation, de perfectionner les déplacements et si besoin apprendre de nouveaux trajets.



La personne déficiente visuelle **garde le chien guide pendant 8 ans**, en moyenne, jusqu'à sa retraite vers l'âge de 10 ans.



Les chiens proviennent en général du réseau national des élevages.



À deux mois, ils sont placés dans des familles d'accueil bénévoles pour les socialiser.



À environ un an, le chien commence son éducation avec un éducateur diplômé.



Le certificat d'aptitude au guidage obtenu, le chien guide est remis gratuitement à une personne déficiente visuelle.

## Le parcours de qualité du chien guide

## Démarche pour obtenir un chien guide GRATUITEMENT

- 1 Demande** de chien guide à l'École de chiens guides la plus proche du domicile (dossier à fournir).
- 2 Rencontre** avec une équipe pluridisciplinaire (instructeur en locomotion, psychologue, éducateur de chiens guides...).
- 3 Évaluation** de la demande suite au bilan réalisé avec l'équipe pluridisciplinaire.  
**Si la demande est acceptée...**
- 4 Mise en place de rééducation ou réadaptation** fonctionnelle si nécessaire.
- 5 Rencontre avec des chiens en éducation** correspondant au profil de la personne.
- 6 Formation de 15 jours** réalisée par un éducateur diplômé au centre d'éducation et à domicile, avant la remise gratuite du chien guide.

### Et après ?

- ✓ Attestation fournie pour obtenir la prestation de compensation animale auprès de la MDPH (50€/mois).
- ✓ Suivi annuel du bénéficiaire jusqu'à la retraite du chien guide.
- ✓ Aide au renouvellement de la demande de chien guide.